



DEPARTEMENT DE L'OISE

Canton de Mouy

60510 FAY SAINT QUENTIN

**MAIRIE DU FAY ST QUENTIN**

(Oise )

## CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du Jeudi 19 Novembre 2020

**Présents :** Christiane HERMAND, Carole BOUCHER, Christine GAMOT, Guillaume HAYER, Benoit LELONG, Laetitia MILLE, Jérémie MULOT, Marie NOIREL, Eugénie ROUET-LEDUC, Stéphane SAVARY, Pascal SINOQUET, Thierry VANBESELAERE, Robin WATELIN

**Excusés :** Céline PICHARD (procuration à R. WATELIN) - Frédéric LEJEUNE

**Secrétaire de séance :** Jérémie MULOT

### **DELIBERATIONS :**

#### **CORRESPONDANT DEFENSE Délibération n°35/2020**

Délibération prise à la demande de la Préfecture afin de valider la désignation de Pascal SINOQUET lors de la mise en place du nouveau conseil municipal en juin dernier.

Adopté à l'unanimité

#### **REMPACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DE LA MAIRIE DONNANT ACCES AU SECRETARIAT**

##### **Délibération n°36/2020**

Dans la continuité du renouvellement des portes et fenêtres de la mairie, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 2 738.18 € HT présenté par la société MBP.

Ces travaux s'inscriront dans la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental et de la DETR.

#### **REORGANISATION DES SOCIETES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DE L'OISE : ADTO (ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE) et SAO (SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE)**

##### **Délibération n°37/2020**

Les Sociétés Publiques du Département de l'Oise fusionnent.

il est apparu opportun de réunir les deux sociétés en une seule, notamment dans le but d'offrir à leurs clients et actionnaires une meilleure lisibilité de leurs activités comme de simplifier leur fonctionnement.

La commune adhère à l'ADTO (cotisation à l'année 626 €)

Adopté à l'unanimité

#### **PRISE DE COMPETENCE PLU PAR LA COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS :**

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis souhaite centraliser la compétence du PLU de toutes les communes dans un PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunalité).

La loi votée le 14 novembre, de prorogation de l'état d'urgence sanitaire recule le transfert de compétence prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le droit d'opposition au transfert fixé entre le 31 octobre et le 31 décembre est donc repoussé de 3 mois pour faire jouer la minorité de blocage (au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population. Les communes pourront dans les trois mois précédant le 1<sup>er</sup> juillet soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021 s'opposer à ce transfert grâce à l'activation de la minorité de blocage. Cette délibération ne pourra donc être validée qu'après le 1<sup>er</sup> avril 2021.

#### **CARTES CADEAU Délibération n°38/2020**

A l'occasion de la fin de l'année, une carte cadeau d'un montant de 50€, utilisable dans différentes enseignes, sera offerte aux employés de la commune.

Adopté à l'unanimité

## **FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DU PLU et des LOGICIELS Délibération n°39/2020**

Jusqu'à ce jour, rien n'était prévu pour ce genre de produits. La trésorerie préconise une durée d'amortissement de 2 ans. Il y a donc lieu de mettre en amortissement le PLU pour un montant de 42 357 € (PLU depuis l'origine 2012 + mise à jour) /2 = 21 179 €/an et 7 547 € /2 = 3 774 €/an (pour les logiciels depuis plusieurs années MAGNUS, COSOLUCE ....)

## **DECISION MODIFICATIVE n°1 Délibération n°40/2020**

Une seule modification est nécessaire pour :

- le remplacement des fenêtres
- l'amortissement PLU + logiciels
- l'achat de matériel pour l'aménagement du poste de Catherine VANHOUTTE

### **SECTION INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Cpte 2313 constructions menuiserie	20 000.00 €	2802 frais liés doc. urbanisme	21 179.00 €
Cpte 2158 outillage	4 953.00 €	28051 concessions et droits similaires	3 774.00 €
	24 953.00 €		24 953.00 €

### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
615231 (011) voiries	-24 953.00 €		
6811 (042) dotation aux amortissements des immo. Incorp.	24 953.00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>24 953.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>24 953.00 €</b>

### **COMMISSION FLEURISSEMENT :**

- Il est observé qu'il y a une volonté des administrés de fleurir les parterres devant les maisons, le conseil municipal encourage ce fleurissement. Par contre il est nécessaire de les entretenir.
- Un rappel sera envoyé aux habitants pour éviter la mise en place de jardinières ou d'arbustes sur la voie publique. Ceux déjà en place devront être retirés, afin faciliter le stationnement et le passage des voitures.
- Concours de décorations de Noël : un concours de décoration de Noël sera organisé cette année. Les trois maisons les mieux décorées recevront une récompense. Le détail de ce concours est joint au présent compte-rendu.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **COLIS DES AINES :**

En remplacement du traditionnel repas dansant annulé en raison de la crise sanitaire, des colis seront distribués par les membres du conseil municipal, le 19 décembre à toutes les personnes de la commune de 60 ans et plus. Cependant, pour les couples, il a été décidé d'attribuer un seul colis mais plus conséquent que le colis pour une personne seule. La confection de ces colis a été confiée « AUX PANIERS D'ISABELLE »

#### **MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET :**

Le conseil municipal souhaite mettre en place un site internet afin de faciliter la communication et l'accès aux informations de la commune.

Mr KWACZALA, auto entrepreneur en communication à LAFRAYE, viendra présenter le projet aux membres de la commission communication et information.

#### **NETTOYAGE DES VITRES DE LA MAIRIE :**

Afin d'être en règle avec la législation, il a été décidé de faire procéder 2 fois par an, au nettoyage des vitres de la mairie par une entreprise. Deux devis ont été présentés. L'un par la société EURO-CRISTAL pour un montant de 79.38 € TTC et l'autre par la Société NETTOISE pour 42.82 € TTC. Ces prix s'entendent à la prestation. Le second devis est accepté à l'unanimité.

Une étude a également été faite pour les écoles du regroupement scolaire et la salle des fêtes.

### **SYNDICAT MIXTE OISE TRES HAUT DEBIT :**

- Le SMOTHD propose l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail pour les élèves de l'Oise. Cet outil consiste en une application permettant de créer un lien numérique et de communication entre l'équipe enseignante, les élèves et les parents.

Le sujet sera prochainement abordé avec les parents d'élèves, les enseignants et les membres du SIRS.

- Qualité du réseau mobile sur la commune : selon les opérateurs et le lieu d'habitation sur la commune, la qualité du réseau mobile est parfois très mauvaise. Nous allons faire remonter ce problème au SMOTHD qui est aussi en charge du déploiement du réseau mobile sur le territoire de l'Oise.

### **OPERATION DE DENEIGEMENT :**

L'hiver arrive avec son lot de mauvaises surprises. La neige en faisant partie, nous vous informons que les opérations de déneigement effectuées par la commune visent en priorité à dégager les rues du village et les axes reliant Le Fay Saint Quentin à Haudivillers et Le Fay Saint Quentin à Bresles.

Les routes reliant Le Fay Saint Quentin à Rémérangles et à Fouquerolles ne seront pas déneigées en priorité. Ces axes seront donc à éviter.

### **DECORATIONS DE NOEL :**

Les rassemblements étant toujours interdits, il nous est impossible d'organiser une manifestation pour les fêtes de Noël.

Les décors habituellement concentrés sur le parvis de la mairie seront installés sur l'ensemble du village cette année.

### **COMMEMMORATION DU 11 NOVEMBRE :**



Le mercredi 11 novembre 2020, La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 marquée par le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe et par l'entrée au Panthéon de l'écrivain Maurice Genevoix s'est vue perturbée par la pandémie. Le dépôt de gerbe organisé par la municipalité s'est déroulé dans un format restreint dans le respect des mesures de distanciation.

**DECHETTERIES :** Réouverture de toutes les déchetteries aux horaires habituels

### **ELECTIONS :**

La Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) procèdera au renouvellement de son conseil d'administration du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021. La liste électorale prenant en compte tous les retraités de la CNRACL résidant dans la commune et admis à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2020 sera affichée en mairie afin que chacun puisse vérifier son inscription.

### **CONGES DE NOEL :**

Le secrétariat de mairie sera fermé au public du **24 DECEMBRE 2020 au 3 JANVIER 2021.**

**Bonnes fêtes de fin d'année à tous !**